

Annonce de cotation et
d'échange du
26 mai 2008



Décision de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Metall Zug AG (la «Société») du 9 mai 2008 a décidé de convertir les actions nominatives existantes en une nouvelle catégorie d'actions nominatives série A, de convertir les actions au porteur et les bons de participations existants en une nouvelle catégorie d'actions nominatives série B par le biais d'un fractionnement asymétrique des valeurs nominales («split») et de coter ces dernières au segment Local Caps du SWX Swiss Exchange.

Raison sociale, siège et durée

Sous la raison sociale Metall Zug AG, il existe une société anonyme dont la siège est à Zoug et qui a été constituée pour une durée indéterminée.

But social

La Société a pour but la prise de participations, en Suisse et à l'étranger, dans des entreprises de production et de commerce, plus particulièrement dans le domaine des appareils, des métaux et des matières plastiques, ainsi que dans le domaine des services et de l'immobilier.

La Société peut effectuer toutes les opérations qui favorisent directement ou indirectement son but principal, notamment en matière de financement et de support logistique et technologique. Elle peut en outre acquérir des biens fonciers et des immeubles.

Structure du capital

Suite à l'exécution du «split» et de l'échange, le capital-actions s'élève à CHF 11'250'000 et se compose de 1'948'640 actions nominatives série A d'une valeur nominale de CHF 2.50 et de 255'136 actions nominatives série B d'une valeur nominale de CHF 25:

Structure du capital jusqu'à présent	«Split»	Nouvelle structure du capital
48'716 actions nominatives valeur nominale CHF 100	1:40	1'948'640 actions nominatives série A valeur nominale CHF 2.50
6'190 actions au porteur valeur nominale CHF 400	1:16	255'136 actions nominatives série B valeur nominale CHF 25
78'048 bons de participation valeur nominale CHF 50	1:2	

Rapport de conversion

- 1 action nominative existante d'une valeur nominale de CHF 100 sera échangée contre 40 nouvelles actions nominatives série A d'une valeur nominale de CHF 2.50
- 1 action au porteur existante d'une valeur nominale de CHF 400 sera échangé contre 16 nouvelles actions nominatives série B d'une valeur nominale de CHF 25
- 1 bon de participation existant d'une valeur nominale de CHF 50 sera échangée contre 2 nouvelles actions nominatives série B d'une valeur nominale de CHF 25

Forme des titres

Les nouvelles actions nominatives de la Société sont soumises au régime de l'impression différée. Chaque actionnaire peut donc en tout temps et sans frais exiger de la Société la remise de certificats physiques (certificats à sens unique sans coupon).

Titres en dépôt

La conversion et l'échange des titres existants en nouvelles actions nominatives série A ou B sera exécutée automatiquement par la banque dépositaire le 26 mai 2008.

Simplification de la structure du capital par «split» et échange des titres existants

Titres conservés à domicile

Les personnes ne conservant pas leurs titres dans un dépôt ouvert auprès d'une banque sont priées de présenter leurs titres (action au porteur d'une valeur nominale de CHF 400 et bon de participation d'une valeur nominale de CHF 50) à partir du 26 mai 2008 et jusqu'au 30 juin 2008 auprès de leur banque en vue de leur échange (sans frais). Les actionnaires nominatifs seront directement informés de la marche à suivre par le registre des actions.

Inscription au registre des actions

Les actionnaires qui étaient inscrits au registre des actions de la Société resteront inscrits pour le nombre correspondant de nouvelles actions (postérieurement au «split»).

Les détenteurs d'actions au porteurs et bons de participation ont le droit de se faire inscrire au registre des actions de la Société pour le nombre correspondant de nouvelles actions nominatives. Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'inscription concernant les actions nominatives série B.

Droit au dividende

Les nouvelles actions nominatives série A et B résultant du «split» et de l'échange donnent droit au dividende pour tout l'exercice 2008.

Cotation de la nouvelle action nominative série B

La cotation et l'admission au négoce au segment Local Caps du SWX Swiss Exchange des nouvelles actions nominatives série B d'une valeur de CHF 25 ont été requises et approuvées pour le 26 mai 2008.

Interruption du négoce des bons de participation

Le négoce officiel des bons de participation d'une valeur nominale de CHF 50 au SWX Swiss Exchange a été interrompu le 23 mai 2008 (dernier jour de négoce).

Identification

	Numéro de valeur	ISIN	Ticker
Action nominative de CHF 100 nominal (existante)			
Action nominative série A de CHF 2.50 nominal (nouvelle)	209 262	CH 000209 262 2	-
Action au porteur de CHF 400 nominal (existante)	209 260	CH 000209 260 6	-
Bon de participation de CHF 50 nominal (existant)	209 261	CH 000 209 261 4	METP
Action nominative série B de CHF 25 nominal (nouvelle)	3 982 108	CH 003 982 108 4	METN

Domicile d'échange officiel

Bank Vontobel AG

Cette annonce de cotation ne fait pas office de prospectus d'émission au sens des Art. 652a resp. 1156 OR. En vertu de l'Art. 38 al. 2 du Règlement de cotation du SWX Swiss Exchange, aucun prospectus de cotation n'a été établi pour cette transaction.



Private Banking
Investment Banking
Asset Management